

tières, pourvu que la durée de leur absence ne dépasse pas une année. On tient également compte d'un absent quand les siens affirment que son absence n'est que temporaire et qu'il n'a pas établi son domicile ailleurs.

M. BENNETT : Le ministre peut-il m'indiquer quelle partie des instructions limite à une année, la durée de l'absence ? Je ne vois cela nulle part.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Je ne trouve pas l'endroit présentement, mais cela y est, à ma connaissance.

Quarantaine—Appointements et dépenses casuelles pour les quarantaines organisées et la salubrité publique dans d'autres districts, \$80,000.

M. BORDEN (Halifax) : Il y a ici une augmentation de \$5,000.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Elle provient en partie du surcroît d'ouvrage qu'occasionne la surveillance de la frontière entre les Etats-Unis et le Canada. La petite vérole a beaucoup sévi aux Etats-Unis et elle a aussi fait quelques victimes au Canada, et la population qui demeure près de la frontière nous a demandé de la protéger contre l'invasion de cette maladie. Je puis ajouter qu'il me faudra demander un nouveau crédit dans le budget supplémentaire, parce que l'ouvrage augmente, en partie, par suite des précautions prises contre la peste bubonique, car il a fallu faire des dépenses pour nous protéger contre les personnes qui nous arrivent d'Orient.

M. BORDEN (Halifax) : Quelles mesures de protection le ministre a-t-il pris contre la petite vérole et la peste bubonique ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Nous avons soumis à la fumigation et à la désinfection tous ceux qui arrivaient d'Orient. Ordinairement, quand on ne constate pas qu'ils sont malades, nous les laissons entrer au pays, mais l'inspecteur est maintenant plus sévère. Cela occasionne un fort surcroît d'ouvrage à la station de William's Head. Il nous faut pareillement inspecter les vaisseaux qui nous viennent des ports américains en côtoyant, et qui jusqu'ici entraient au Canada sans subir d'inspection. Quant aux mesures de précaution prises contre la peste, nous avons placé le long de la frontière des fonctionnaires chargés d'obliger ceux qui viennent des centres américains où sévit la petite vérole, de se soumettre à la vaccination. Ces mesures impliquent de fortes dépenses.

M. BORDEN (Halifax) : Prend-t-on les mêmes mesures tout le long de la frontière ou sur une certaine étendue seulement ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Partout où il semble y avoir du danger. Le surintendant général à la tête du service de la salubrité publique est constamment en rapport avec les autorités américaines qui lui

apprennent les endroits où il doit craindre l'invasion de la petite vérole.

M. BORDEN (Halifax) : Comme il y aura un autre crédit destiné au service de la quarantaine, nous pourrions revenir sur ce sujet.

Quarantaine—Quarantaine des bestiaux, \$35,000.

M. BORDEN (Halifax) : Ce crédit dépasse de \$3,500 celui de l'an dernier.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Par suite des travaux qu'il faut faire dans les Territoires du Nord-Ouest et qui étaient auparavant accomplis par la gendarmerie à cheval. Vû la guerre du Sud-africain, les médecins vétérinaires et ceux qui étaient au courant des mesures à prendre, ont quitté les lieux. Ils ne sont pas encore de retour, et nous avons dû engager des personnes venues d'ailleurs. De plus, nous avons conclu un nouvel accord avec les officiers de la gendarmerie à cheval auxquels nous accordons un peu plus, l'ouvrage ayant augmenté dans l'étendue des Territoires.

Quarantaine—Indemnité pour l'abattage des porcs et moutons, et toutes autres dépenses s'y rattachant, \$10,000.

M. McGOWAN : Qu'est-ce à dire ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Ce service se fait depuis longtemps, principalement, mais non exclusivement, dans la province d'Ontario. Il est destiné à prémunir les cochons d'une maladie appelée choléra des porcs. Nous avons assez bien réussi dans ces derniers temps à enrayer cette maladie. Pour le prochain exercice, nous demandons \$5,000 de moins que l'an dernier. Nous n'avons pas épuisé le crédit accordé lors de la dernière session et nous pensons que \$10,000 suffiront.

M. INGRAM : Le gouvernement d'Ontario supporte-t-il une part des frais de ce service ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Pas à ma connaissance.

Quarantaine—Pour empêcher la dissémination de la tuberculose parmi les bestiaux dans tout le Canada, \$25,000.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Je puis dire que les demandes d'épreuves à la tuberculine augmentent considérablement. D'année en année, la population a plus confiance dans ces épreuves. Néanmoins, j'ai été obligé d'augmenter le personnel, par suite d'une décision des autorités américaines qui, jusqu'ici, avaient accepté les certificats des médecins vétérinaires, mais qui ont maintenant adopté un règlement sous l'empire duquel elles ne reconnaissent plus que les certificats des fonctionnaires réguliers du ministère. Je prends des mesures pour augmenter un peu l'effectif des fonctionnaires réguliers, et j'espère que ceux-ci pourront accomplir tout l'ouvrage, au lieu d'exiger des honoraires comme cela avait parfois lieu auparavant.